

**- FONDS SPECIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS DES ETABLISSEMENTS
INDUSTRIELS DE L'ETAT -
F.S.P.O.E.I.E.**

RAPPORT ANNUEL 2021

I. LE RAPPORT DE GESTION6

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS33

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES50

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'audit joint au présent document.

I. LE RAPPORT DE GESTION	6
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
PAR LES COTISATIONS	8
PAR UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE	8
PAR LA COMPENSATION DEMOGRAPHIQUE	8
STATISTIQUES	10
LES COTISANTS	11
ÉVOLUTION DES COTISANTS ET PENSIONNÉS	20
LE MONTANT DES PENSIONS	21
GESTION FINANCIÈRE	30
EVOLUTION ET PERSPECTIVES	32
II. LES COMPTES ANNUELS	33
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	37
RESULTAT ET RESERVES	40
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	41
FAITS CARACTERISTIQUES	41
EVENEMENTS POST-CLOTURE	41
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	41
PRINCIPES GENERAUX	41
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	41
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	43
1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS	43
2 : CREANCES COTISANTS ET COMPTES RATTACHES	44
3 : CREANCES SUR ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	44
4 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	44
5 : VERSEMENTS DIRECTS AUX PRESTATAIRES	44
6 : PRESTATAIRES - CHARGES A PAYER	45
7 : COTISATIONS SOCIALES A REVERSER	45
8 : DETTES SUR ORGANISMES ET AUTRES REGIMES DE SECURITE SOCIALE	45
9 : PRELEVEMENT A LA SOURCE	45
10 : AUTRES DETTES	45
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	46
11 : PRESTATIONS SOCIALES	46
12 : CHARGES TECHNIQUES	46
13 : DOTATIONS ET REPRISES SUR DEPRECIATIONS TECHNIQUES	46
14 : FRAIS DE GESTION	47
15 : COTISATIONS ET PRODUITS AFFECTES	47
16 : TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	47
17 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	48
18 : RESULTAT FINANCIER	48
19 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	48

SOMMAIRE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	49
III. CERTIFICATION DES COMPTES	50

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE) constitue un régime spécial de retraites.

Institué par la loi du 21 mars 1928, afin de créer un cadre commun à l'ensemble des ouvriers de l'État, il assure, selon le principe de la répartition, la couverture des risques vieillesse et invalidité des ouvriers des établissements industriels de l'État.

La gestion du fonds a été confiée à la Caisse des Dépôts par la loi du 21 mars 1928.

Les droits de ses affiliés, actifs et retraités sont fixés par décrets du 5 octobre 2004, n°2004-1056 et n°2004-1057.

Les opérations du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels d'État (FSPOEIE) sont retracées dans le programme 742, « Ouvriers des établissements industriels de l'État », du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » prévu dans l'article 21 de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

FINANCEMENT DU FONDS

Les besoins de financement du Fonds sont couverts :

PAR LES COTISATIONS

TOUS LES TAUX SONT REPRIS PAGE 29

Taux de la retenue à la charge des ouvriers à compter du 1er janvier 2020 est fixé à 11,10 % par l'article 11 du décret n°2014-1531 du 17 décembre 2014.

Taux de la contribution à la charge des employeurs au 1er janvier 2021 est fixé à 35,01 % (indexation du taux de la contribution employeur sur le rapport entre le montant des cotisations patronales d'assurance vieillesse dues au régime général de sécurité sociale et le salaire plafond fixé par l'article D242-16 du code de la Sécurité sociale).

PAR UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Celle-ci est inscrite sur les programmes ministériels rémunérant des ouvriers des établissements industriels de l'État. Cette subvention est versée par les différents ministères, selon les proportions et le calendrier suivants : 60 % au premier trimestre de l'exercice et les 40 % restants à la fin du deuxième trimestre.

PAR LA COMPENSATION DEMOGRAPHIQUE

Un versement intervient au titre de la compensation généralisée vieillesse entre régimes de base de sécurité sociale.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État est assurée par la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, à l'établissement de Bordeaux.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction de la gestion.

Les gestionnaires du fonds FSPOEIE ont pour mission :

- le recouvrement des cotisations auprès des personnes morales et physiques.
La gestion des affiliés et le contrôle de la liquidation des pensions
 - les opérations relatives aux ouvriers en activité relevant de tous les ministères employeurs
 - les opérations de contrôle de la liquidation des droits à pension et accessoires de pension des ouvriers relevant de tous les ministères employeurs dont le plus important est celui des Armées.
- la gestion des pensions
 - les actes de gestion au bénéfice des pensionnés : modifications de coordonnées bancaires et postales, attribution des minima sociaux, prélèvement des cotisations sociales... ;
 - le versement des pensions.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des finances.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par La Direction du pilotage et de l'appui.

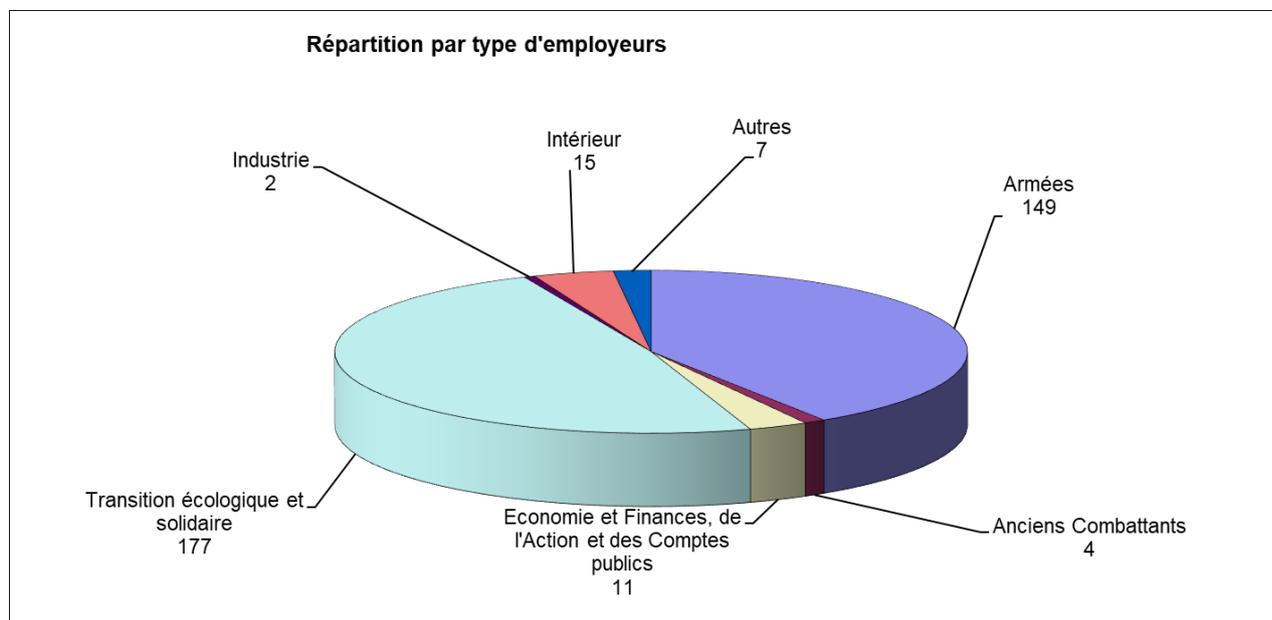
STATISTIQUES

LES EMPLOYEURS

Le FSPOEIE compte, au 31 décembre 2021, 365 établissements immatriculés et en activité, qui se répartissent de la façon suivante :

- Armées : 149 ;
- Transition écologique et solidaire : 177 ;
- Anciens combattants : 4 ;
- Intérieur : 15 ;
- Industrie : 2 ;
- Economie et finances, de l'Action et des Comptes publics : 11 ;
- Autres : 7.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR TYPE D'EMPLOYEURS
au 31 décembre 2021



LES COTISANTS

L'effectif cotisant décroît régulièrement depuis 1986 (page 21).

Au 31 décembre 2021, l'effectif des cotisants est en baisse de 7,1% par rapport à 2020 : départs plus importants que les recrutements. Le ministère des Armées reste le principal employeur avec 72 % des effectifs, soit 14 173 cotisants, suivi du ministère de la Transition écologique et solidaire avec 4 485 cotisants, soit 23 % des effectifs.

Cette évolution a été accentuée par les possibilités données à certains ouvriers d'État de cesser leur activité par anticipation à partir de 52 ou 55 ans.

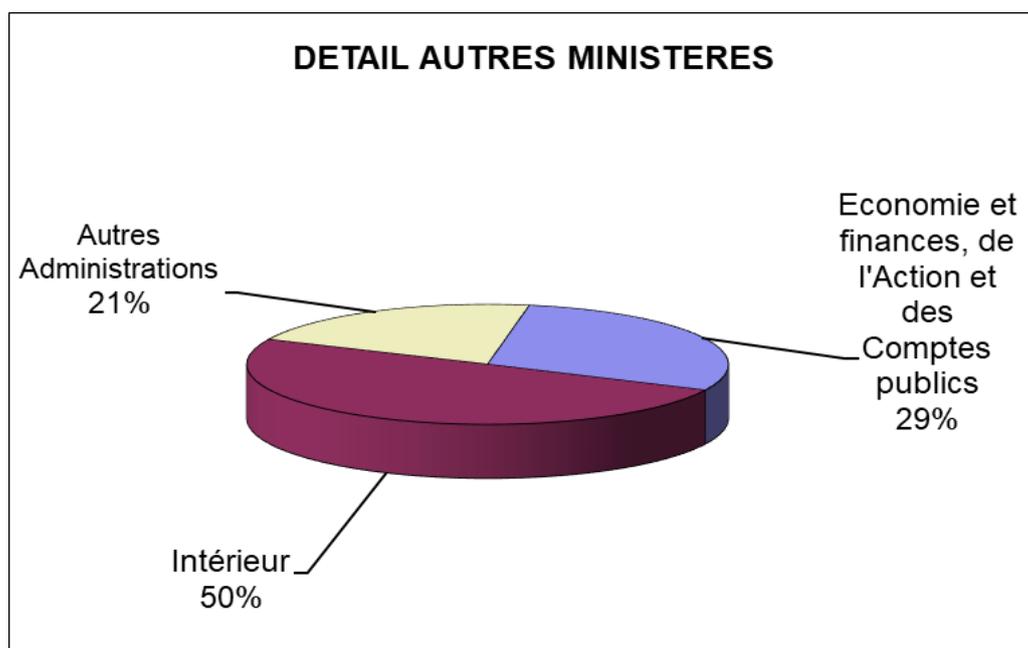
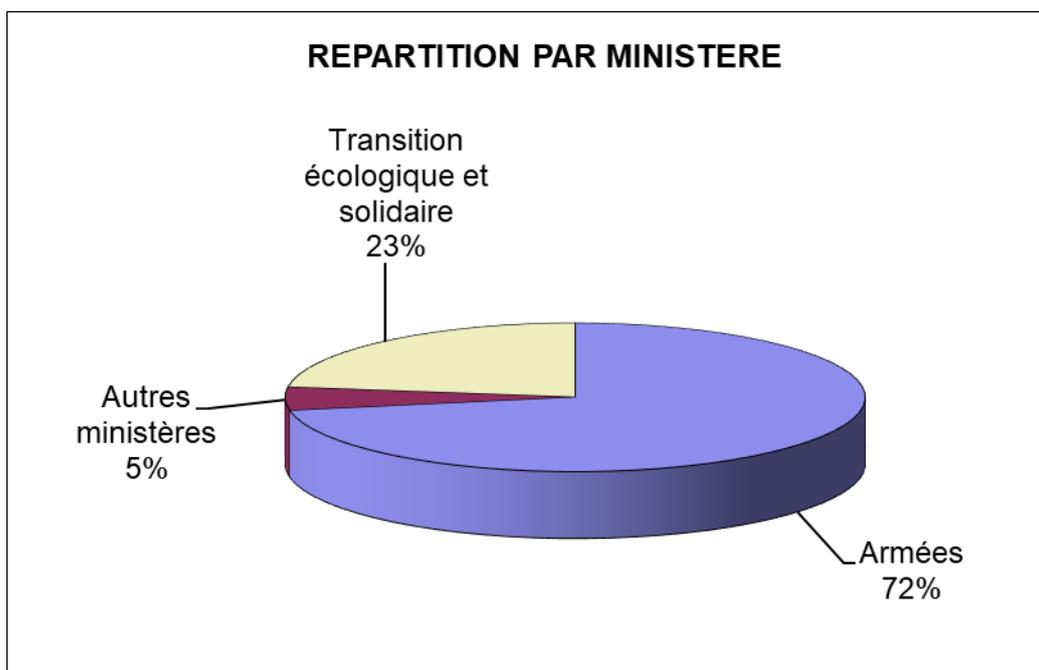
Les décrets n° 98-358 et 98-359 du 12 mai 1998 ont institué une cessation anticipée d'activité à 52 ans, particulière aux ouvriers d'État relevant de la direction des Constructions navales et de la société Giat-Industries. Cette possibilité de départ à 52 ans a été reconduite pour les ouvriers de Giat-Industries jusqu'au 31 décembre 2001 par le décret n° 2001-229 du 15 mars 2001.

Elle s'explique également par des mesures liées à la réduction ou au transfert d'effectifs, à la fermeture ou la réorganisation de certains établissements, principalement du Ministère des Armées, qui emploie les trois quarts des effectifs cotisants relevant du régime.

Le FSPOEIE compte au 31 décembre 2021, 19 655 cotisants, qui se répartissent de la façon suivante :

- Armées : 14 173
- Transition écologique et solidaire : 4 485
- Intérieur : 496
- Économie et finances, de l'Action et des Comptes publics : 292
- Autres ministères : 209

REPARTITION DES COTISANTS PAR TYPE D'EMPLOYEURS
au 31 décembre 2021



LES PENSIONNÉS

Au 31 décembre 2021, le fonds compte 94 122 pensionnés et 1 250 pensions payées sous avances.

L'effectif des pensionnés diminue légèrement en 2021 de -1,33 % (96 661 pensionnés en 2020).

Le fonds dénombre 65 094 pensions de droit direct et 29 028 pensions de droit dérivé, soit 94 122 pensions versées en titre définitif. Ainsi, les pensionnés de droit direct occupent une place prépondérante dans cette population, puisqu'ils représentent 69,16 % de l'effectif total.

Il résulte de la baisse de l'effectif des cotisants et de la baisse de l'effectif des pensionnés une légère diminution du rapport démographique, qui s'établit fin 2021 à 0,21 cotisant pour 1 retraité.

RÉPARTITION DES PENSIONNÉS PAR NATURE DE DROIT ET PAR SEXE
au 31 décembre 2021

NATURE DE PENSION	DROITS DIRECTS			DROITS DERIVES			TOTAL		
	Vieillesse	Invalidité	TOTAL	Vieillesse	Invalidité	TOTAL	Vieillesse	Invalidité	TOTAL
Hommes	49 767	2 485	52 252	699	332	1 031	50 466	2 817	53 283
Femmes	11 464	1 378	12 842	20 214	7 783	27 997	31 678	9 161	40 839
TOTAL	61 231	3 863	65 094	20 913	8 115	29 028	82 144	11 978	94 122

ÂGE MOYEN DES PENSIONNÉS PAR TYPE DE PENSION, RISQUE ET SEXE
au 31 décembre 2021

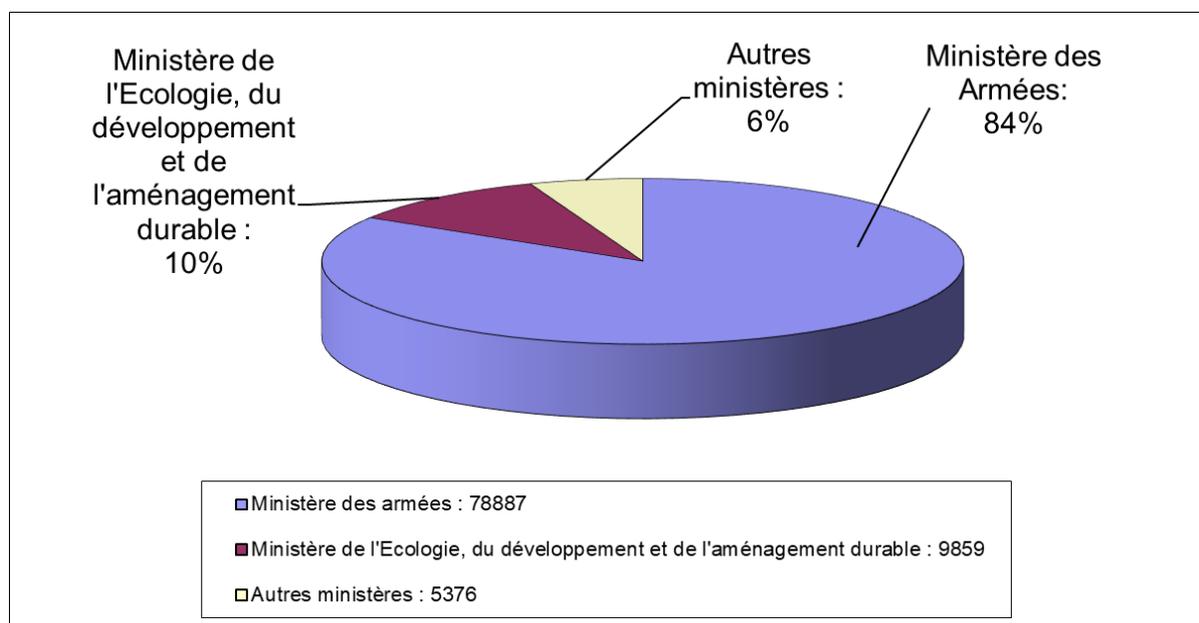
Type de pension	Vieillesse			Invalidité			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
PPE Personnelle	73,9	76,1	74,3	72,4	77,2	74,1	73,8	76,2	74,3
PRE Veuf	81,7		81,7	76,1		76,1	79,9		79,9
PRE Veuve		83,5	83,5		78,3	78,3		82,0	82,0
POM PPOI*	67,7	70,9	69,4	56,2	59,0	57,7	64,9	68,1	66,5
TOM PTOI*	57,9	63,4	60,6	51,5	55,5	53,1	55,6	61,1	58,1
Droit dérivé	77,7	83,4	83,2	71,6	78,2	77,9	75,7	81,9	81,7
Total	73,9	80,7	76,5	72,3	78,0	76,7	73,8	80,1	76,6

PPOI* : Pension principale d'orphelin infirme

PTOI* : Pension temporaire d'orphelin infirme

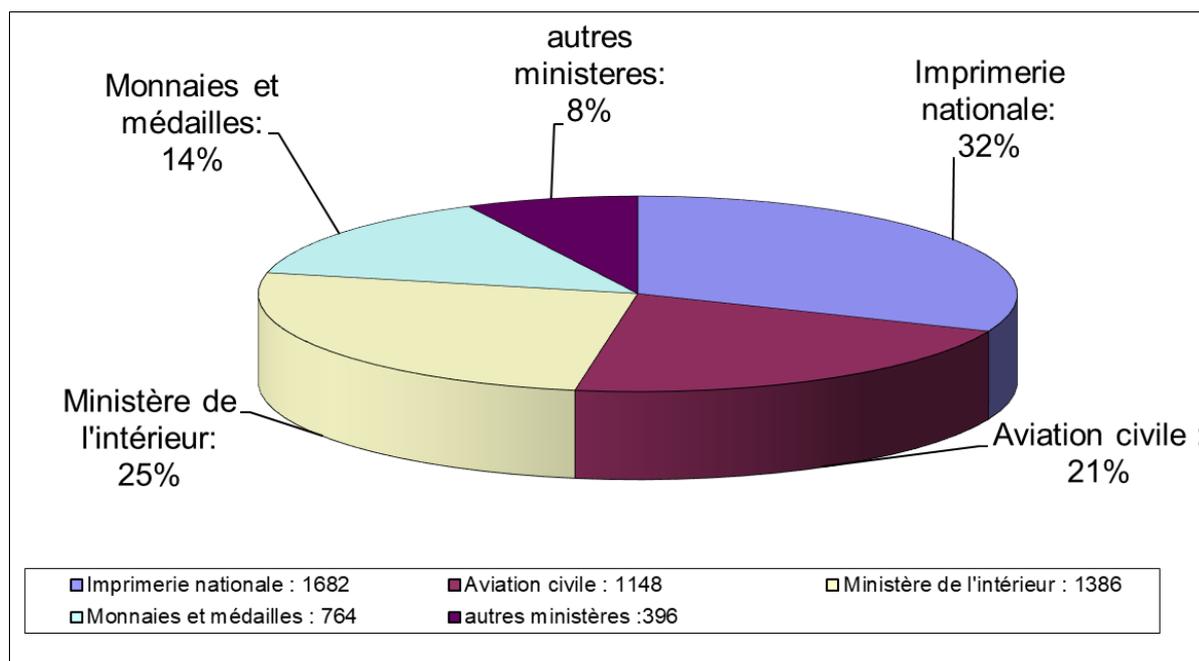
RÉPARTITION DES PENSIONNÉS PAR MINISTÈRE

au 31 décembre 2021
(hors avances)



RÉPARTITION DES PENSIONNÉS AU SEIN DES AUTRES MINISTÈRES

au 31 décembre 2021
(hors avances)



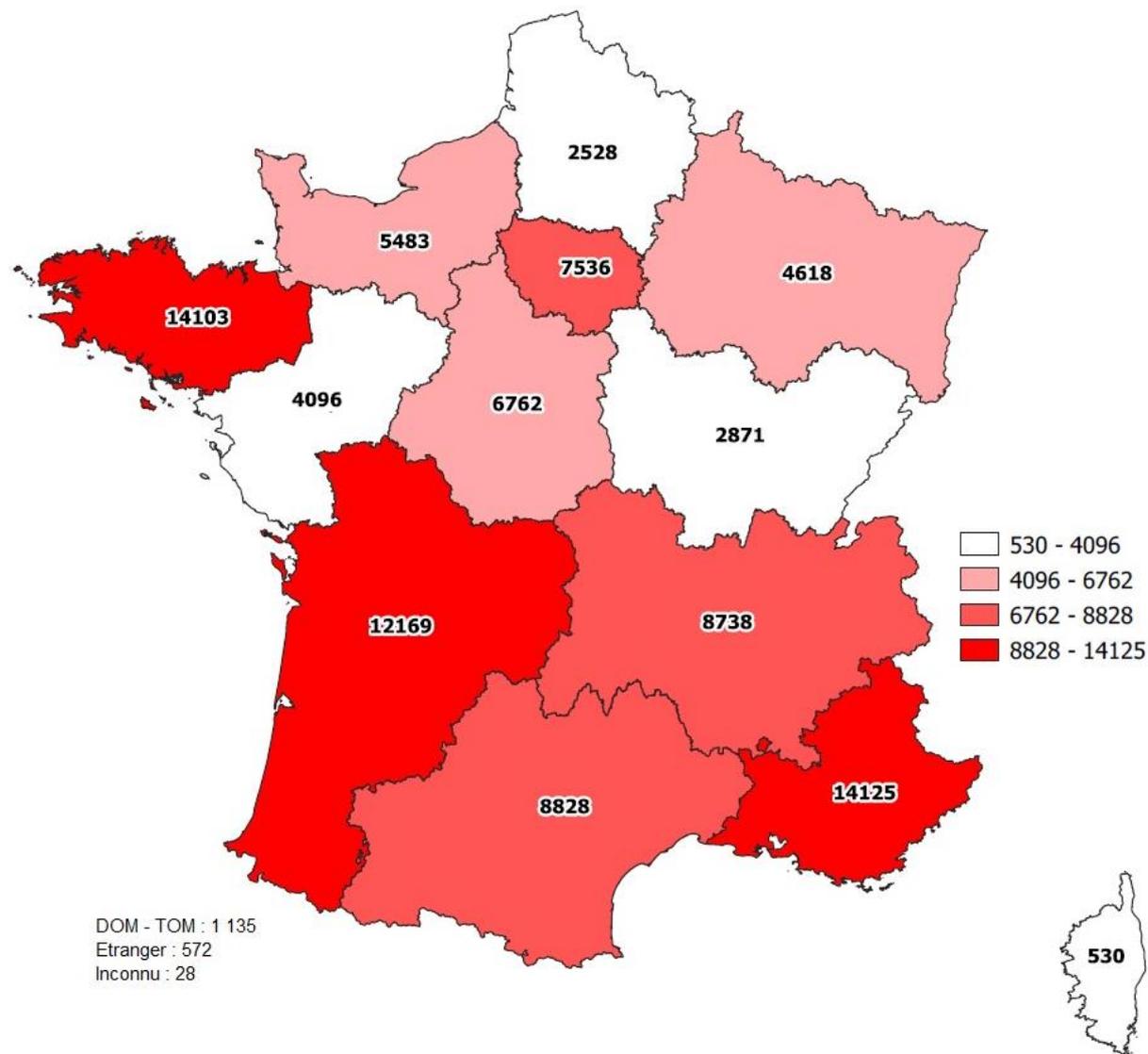
LES COTISANTS ET LES PENSIONNÉS (REPARTITION GEOGRAPHIQUE)

RÉPARTITION RÉGIONALE DES COTISANTS ET DES PENSIONNÉS
au 31 décembre 2021

REGIONS	COTISANTS	PENSIONNES
AUVERGNE RHONE ALPES	1 375	8 738
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	592	2 871
BRETAGNE	2 282	14 103
CENTRE VAL DE LOIRE	461	6 762
CORSE	47	530
DOM - TOM	262	1 135
GRAND-EST	568	4 618
HAUTS DE France	239	2 528
ILE-DE-FRANCE	2 635	7 536
NORMANDIE	964	5 483
NOUVELLE AQUITAINE	6 786	12 169
OCCITANIE	620	8 828
PAYS DE LOIRE	451	4 096
PROVENCE-ALPES-COTE D AZUR	2351	14125
ETRANGER	22	572
INCONNU		28
TOTAL	19 655	94 122

Pensionnés : Hors paiement avances

RÉPARTITION REGIONALE DES PENSIONNÉS au 31 décembre 2021



RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT au 31 décembre 2021

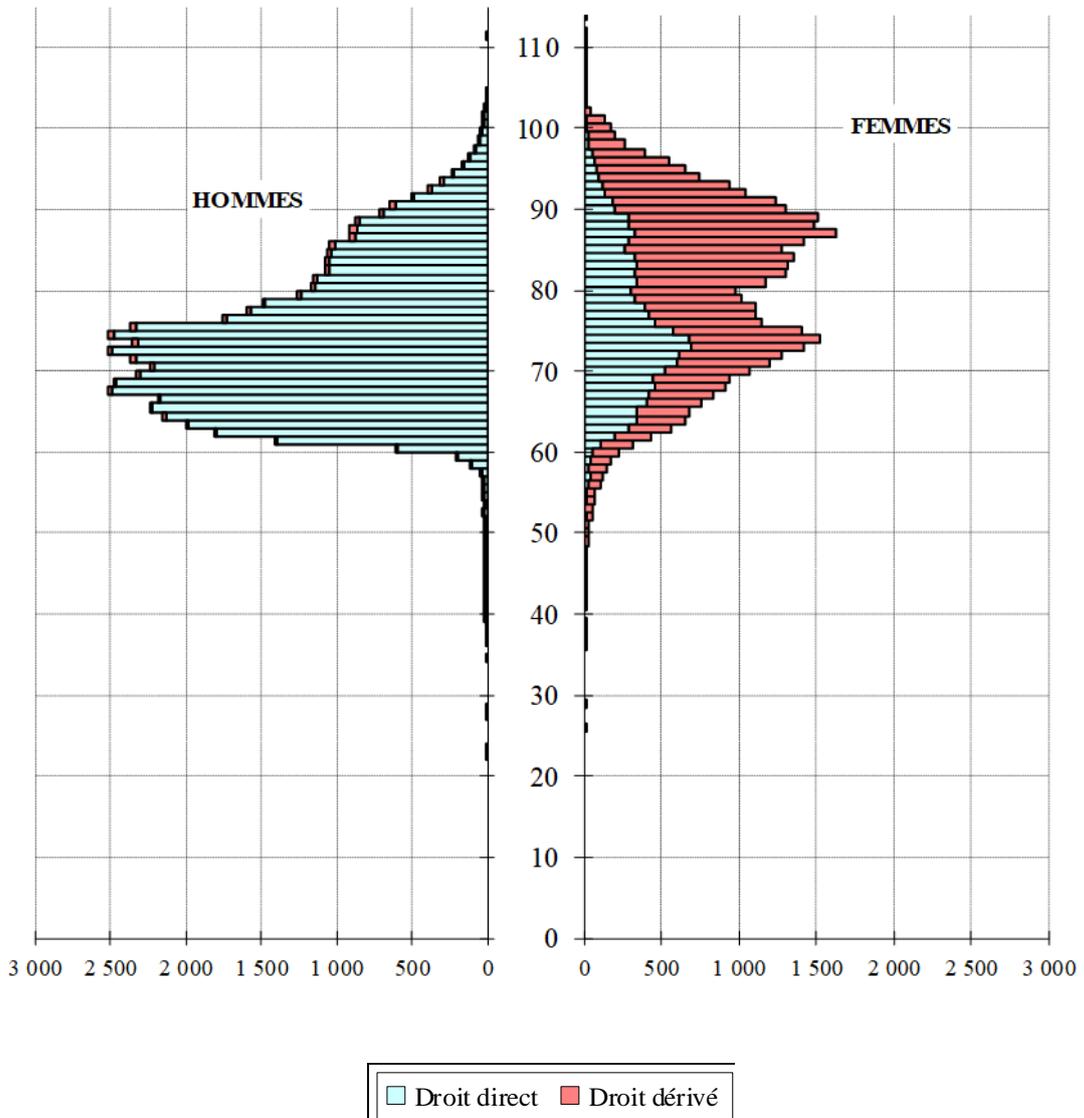
DEPARTEMENTS	NOMBRE		DEPARTEMENTS	NOMBRE	
	Cotisants	Pensionnés		Cotisants	Pensionnés
01 Ain	67	489	50 Manche	825	4 122
02 Aisne	32	431	51 Marne	57	709
03 Allier	48	682	52 Haute-Marne	29	312
04 Alpes de Hte Provence	28	196	53 Mayenne	14	165
05 Hautes-Alpes	25	164	54 Meurthe-et-Moselle	238	743
06 Alpes Maritimes	37	426	55 Meuse	17	175
07 Ardèche	25	201	56 Morbihan	514	4 466
08 Ardennes	18	99	57 Moselle	76	977
09 Ariège	21	173	58 Nièvre	17	506
10 Aube	13	375	59 Nord	107	1 074
11 Aude	3	382	60 Oise	57	288
12 Aveyron	24	175	61 Orne	17	123
13 Bouches du Rhône	266	2 089	62 Pas-de-Calais	365	532
14 Calvados	29	414	63 Puy-de-Dôme	691	1 721
15 Cantal	34	149	64 Pyrénées-Atlantiques	40	553
16 Charente	166	1 705	65 Hautes-Pyrénées	26	1 958
17 Charente Maritime	91	1 204	66 Pyrénées Orientales	34	509
18 Cher	215	2 592	67 Bas-Rhin	53	704
19 Corrèze	40	1 156	68 Haut-Rhin	39	301
20 Corse	47	530	69 Rhône	170	953
21 Côte-d'Or	88	567	70 Haute-Saône	36	257
22 Côtes-d' Armor	39	510	71 Saône-et-Loire	6	380
23 Creuse	22	328	72 Sarthe	27	978
24 Dordogne	29	611	73 Savoie	37	211
25 Doubs	28	280	74 Haute-Savoie	31	183
26 Drome	28	283	75 Paris	1 011	719
27 Eure	51	570	76 Seine-Maritime	41	254
28 Eure-et-Loir	51	779	77 Seine-et-Marne	71	847
29 Finistère	1 518	7 526	78 Yvelines	213	1 607
30 Gard	30	757	79 Deux-Sèvres	15	293
31 Haute-Garonne	333	2 542	80 Somme	31	203
32 Gers	23	226	81 Tarn	20	242
33 Gironde	6 136	3 877	82 Tarn-et-Garonne	14	574
34 Hérault	68	935	83 Var	1 969	10 811
35 Ille-et-Vilaine	211	1 601	84 Vaucluse	25	439
36 Indre	31	833	85 Vendée	43	613
37 Indre et Loire	63	687	86 Vienne	20	543
38 Isère	30	583	87 Haute-Vienne	29	567
39 Jura	33	149	88 Vosges	28	223
40 Landes	178	1 113	89 Yonne	26	620
41 Loir et Cher	70	905	90 Territoire de Belfort	6	112
42 Loire	195	3 011	91 Essonne	257	1 580
43 Haute-Loire	21	272	92 Hauts-de-Seine	39	903
44 Loire-Atlantique	298	1 638	93 Seine-Saint-Denis	12	501
45 Loiret	32	966	94 Val-de-Marne	1 010	885
46 Lot	17	306	95 Val-d'Oise	22	494
47 Lot-et-Garonne	17	219	DOM -TOM	262	1 135
48 Lozère	8	49	Etranger	22	572
49 Maine-et-Loire	69	702	Inconnu		28
			TOTAL	19 655	94 122

RÉPARTITION PAR LIEU DE RÉSIDENCE À L'ÉTRANGER au 31 décembre 2021

PAYS	NOMBRE	
	Cotisants	Pensionnés
ALGERIE		148
ALLEMAGNE		15
ARGENTINE		1
AUSTRALIE		2
BELGIQUE		15
BOLIVIE		2
BRESIL		3
CAMBODGE		1
CANADA		16
CHILI		1
COLOMBIE		1
COMORES		2
COSTA RICA		1
COTE D IVOIRE		2
CROATIE		1
DJIBOUTI	7	0
ESPAGNE		60
ETATS UNIS AMERIQUE		5
GRECE		2
ILE MAURICE		5
INDE		2
INDONESIE		2
ISRAEL		21
ITALIE		11
LAOS		1
MADAGASCAR		21
MALI		1
MAROC		122
MEXIQUE		1
MONACO		1
NOUVELLE ZELANDE		1
PAKISTAN		1
PANAMA		1
PARAGUAY		1
PAYS BAS		2
PHILIPPINES		1
POLOGNE		4
PORTUGAL		9
REP DJIBOUTI		1
REPUBLIQUE DOMINICAINE		1
ROYAUME UNI		2
SENEGAL	15	14
SUISSE		6
TAIWAN		1
THAILANDE		15
TOGO		1
TUNISIE		42
URUGUAY		1
VIET NAM		2
Total	22	572

PYRAMIDE DES AGES DES PENSIONNÉS

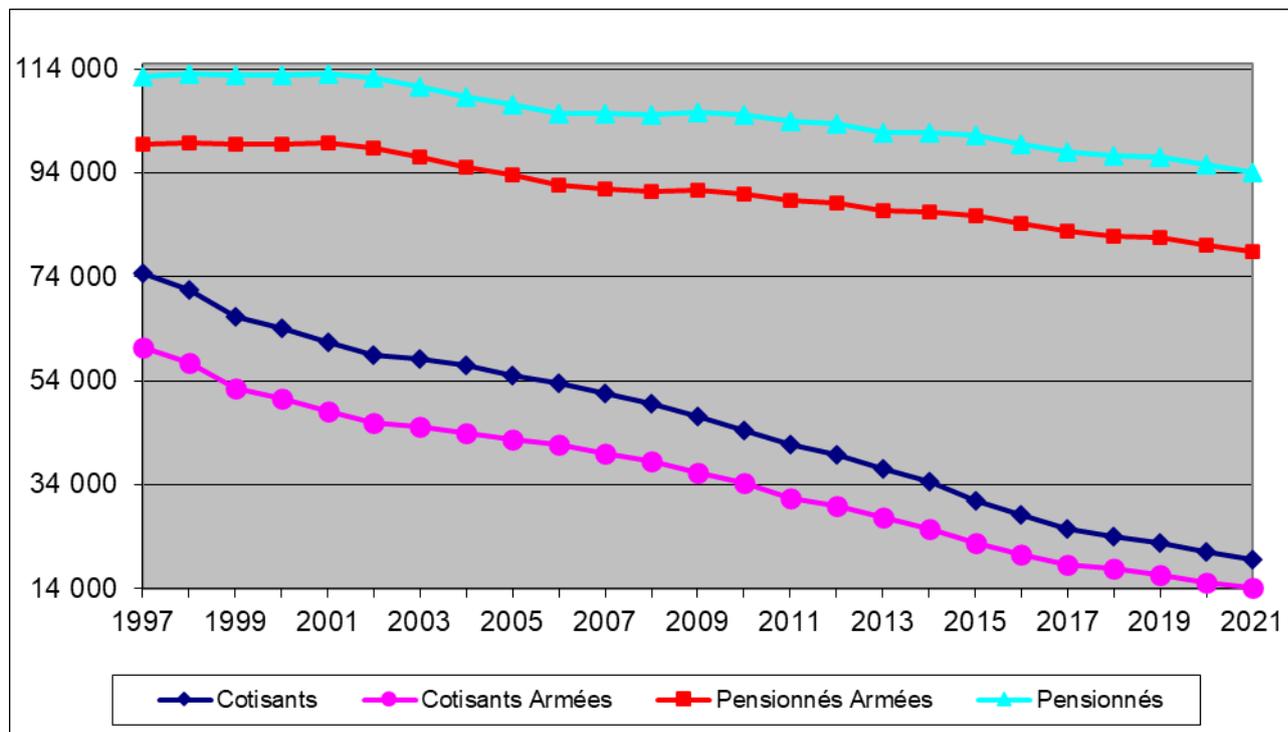
PYRAMIDE DES ÂGES DES PENSIONNÉS au 31 décembre 2021



ÉVOLUTION DES COTISANTS ET PENSIONNÉS

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE COTISANTS ET DE PENSIONNÉS

1997 – 2021



LE RAPPORT DE GESTION

LE MONTANT DES PENSIONS

RÉPARTITION DES PENSIONNÉS ⁽¹⁾ PAR TRANCHE D'ARRÉRAGES MENSUELS ET PAR TYPE DE PENSION au 31 décembre 2021

Tranche d'arrerage mensuel	Droit Direct		Droit Dérivé		Totalité	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
0-100	10	0,02%	267	0,94%	277	0,30%
100-200	30	0,05%	383	1,34%	413	0,44%
200-300	42	0,06%	397	1,39%	439	0,47%
300-400	58	0,09%	787	2,76%	845	0,90%
400-500	70	0,11%	1 941	6,80%	2 011	2,15%
500-600	89	0,14%	3 182	11,15%	3 271	3,50%
600-700	237	0,36%	3 082	10,80%	3 319	3,55%
700-800	851	1,31%	3 031	10,62%	3 882	4,15%
800-900	1 279	1,97%	3 265	11,44%	4 544	4,86%
900-1000	1 812	2,79%	3 287	11,52%	5 099	5,45%
1000-1100	2 147	3,30%	2 665	9,34%	4 812	5,14%
1100-1200	2 845	4,37%	2 042	7,15%	4 887	5,22%
1200-1300	2 572	3,95%	1 474	5,16%	4 046	4,32%
1300-1400	2 681	4,12%	1 020	3,57%	3 701	3,95%
1400-1500	3 040	4,67%	728	2,55%	3 768	4,03%
1500-1600	3 443	5,29%	466	1,63%	3 909	4,18%
1600-1700	3 816	5,87%	260	0,91%	4 076	4,36%
1700-1800	3 985	6,13%	122	0,43%	4 107	4,39%
1800-1900	4 236	6,51%	98	0,34%	4 334	4,63%
1900-2000	4 191	6,44%	21	0,07%	4 212	4,50%
2000-2100	4 003	6,15%	14	0,05%	4 017	4,29%
2100-2200	3 424	5,26%	5	0,02%	3 429	3,66%
2200-2300	3 057	4,70%	1	0,00%	3 058	3,27%
2300-2400	2 407	3,70%	1	0,00%	2 408	2,57%
2400-2500	2 276	3,50%	1	0,00%	2 277	2,43%
2500-2600	2 142	3,29%	0	0,00%	2 142	2,29%
2600-2700	1 854	2,85%	1	0,00%	1 855	1,98%
2700-2800	1 447	2,22%	0	0,00%	1 447	1,55%
2800-2900	1 235	1,90%	0	0,00%	1 235	1,32%
2900-3000	1 084	1,67%	0	0,00%	1 084	1,16%
3000 et +	4 683	7,20%	0	0,00%	4 683	5,00%
TOTAL	65 046	100,00%	28 541	100,00%	93 587	100,00%

Le nombre de pensionnés retenu pour ce tableau correspond à l'effectif en paiement au 31 décembre (non compris, les pensionnés dont le paiement est suspendu).

INDICATEURS

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX ACTES DE GESTION

Processus	Actes de gestion	Nombre de dossiers traités		Evolution
		2020	2021	2021/2020
Recouvrer et maîtriser les cotisations	Recyclage des anomalies de virement	115	83	-27,8%
Gérer les droits	Affiliation/mutation (1)	223	228	2,2%
	Sortie de régime	57	75	31,6%
	Validations (réception d'annulations et demandes de remboursement de cotisations)	193	264	36,8%
	Annulation de pension	5 246	5 051	-3,7%
Liquider les retraites et payer	Liquidations d'un droit	3 716	3 569	-4,0%
	Révision d'un droit	690	578	-16,2%
	Avance sur pension	1 624	1 527	-6,0%
	Opposition	2 122	2 614	23,2%
	Recouvrement d'une créance (2)	145	198	36,6%
Communiquer et informer les clients	Appels traités (3)	68 871	65 153	-5,4%
	Courriels traités (4)	2 002	ND	
Assister les mandants	Recours contentieux	28	27	-3,6%

1 Le périmètre des mutations pris en compte est limité aux mutations avec transfert de personnel.

2 Dossiers actions en répétition de l'indu (sur personnes physiques) et dossiers actions en réparation civile (auprès des tiers responsables).

3 Appels traités par le centre d'appels y compris Hot line E-services et SARA

4 Courriels traités par le centre d'appels en 1er niveau et 2nd niveau y compris Hot line E-services et SARA

Les oppositions signifiées aux pensionnés du FSPOEIE sont :

- les avis à tiers détenteurs, signifiés par l'administration fiscale
- les oppositions au titre des pensions alimentaires, signifiées par voie de justice
- les saisies sur rémunérations
- les oppositions à tiers détenteur
- les oppositions amiables
- les cessons de rémunérations

Le contentieux :

1- Les nouveaux recours enregistrés en 2021 :

Au cours de l'année 2021, le FSPOEIE a enregistré 33 nouvelles requêtes, dont 30 recours formés devant les Tribunaux administratifs et 3 pourvois déposés devant le Conseil d'Etat.

Les **30 recours devant la juridiction de premier degré** se répartissent comme suit :

- 3 relatifs aux pensions de réversion :
 - 2 sur la mise en recouvrement d'un trop versé d'arrérages suite à l'annulation rétroactive de la pension de réversion pour concubinage ou remariage,
 - 1 sur les modalités de partage de la pension entre plusieurs ayant droit.
- 25 relatifs aux modalités de liquidation de la pension :
 - 4 sur le calcul des primes de rendement,
 - 1 sur un départ carrière longue,
 - 1 sur le calcul de la surcote,
 - 7 sur l'indice retenu
 - 4 sur la rémunération maximum, loi d'option 1959
 - 3 sur la récupération d'un trop versé d'avances sur pension
 - 1 sur une allocation de cessation anticipée d'activité au titre de l'exposition à l'amiante
 - 4 refus de départ anticipé
- 1 sur la suspension du paiement d'une pension suite à une présomption d'absence de l'ayant droit
- 1 sur une pension d'invalidité

A l'initiative du FSPOEIE et du ministère des armées, **2 pourvois en cassation** ont été déposés pour une même affaire concernant des avances sur pension.

A l'initiative d'un pensionné, **un pourvoi en cassation** a été déposé sur l'indice retenu pour la liquidation de sa pension. Ce pourvoi n'a pas été admis par le Conseil d'Etat.

2- Les décisions rendues en 2021 :

Les juridictions ont rendu au cours de la même période 25 décisions, dont 17 favorables au régime, 8 défavorables.

En 2021 sur les 25 décisions rendues, 22 sont issues des juridictions de premier degré et 3 sont des arrêts du Conseil d'Etat. L'arrêt du Conseil d'Etat n°433653 du 4 mars 2021 est partiellement défavorable au FSPOEIE : il reconnaît le bien-fondé de la décision du service gestionnaire qui suspend le versement de la pension de réversion, mais fait droit à la demande indemnitaire du pensionné.

PARTENARIAT

Dans le cadre de la politique d'information des établissements employeurs et des pensionnés, le FSPOEIE développe une collaboration active avec ses interlocuteurs afin de répondre au plus près à leurs attentes et d'assurer un service plus efficace.

Ces échanges permettent d'obtenir un traitement des dossiers plus rapide et de nouer des relations personnalisées avec les services liquidateurs de pensions.

Les contacts réguliers entre le service gestionnaire et les différents services de pension des ministères ont permis de renforcer la qualité des dossiers le plus en amont possible, dans le but d'améliorer le service final rendu au pensionné.

L'année 2021 a été marquée par de nombreux échanges avec le Ministère des Armées suite à la demande conjointe de ce ministère et des ministères de la Transition Ecologique et de l'Intérieur relative à la modernisation de l'outil de liquidation des pensions du FSPOEIE.

Parallèlement, le Ministère des Armées et la CDC ont engagé un chantier consistant à dématérialiser tous les échanges de dossiers de pension. Un groupe de travail a été mis en place et s'est réuni à Bordeaux, pour déterminer la liste des pièces justificatives devant constituer ces dossiers.

Dès juillet 2021, une procédure de dématérialisation des dossiers de pension de réversion a été mise en place.

En novembre 2021, l'ensemble de l'unité actif liquidation s'est déplacé à La Rochelle et a rencontré l'ensemble des gestionnaires du Service des Pensions et des Risques Professionnels (SPRP). Ce déplacement a été l'occasion de visiter les nouveaux locaux du SPRP.

La plate-forme Actifs et Retraités "services en ligne" permet aux retraités, via leur espace personnel, de consulter les douze derniers paiements de leur pension, d'éditer une attestation de paiement et ou une attestation fiscale. Ils ont également la possibilité de mettre à jour leur adresse électronique ou leur moyen financier (RIB) en ligne.

Trois numéros du webzine Equinoxe ont été mis en ligne en 2021. Positionné dans le site du FSPOEIE, sa sortie est accompagnée d'un flash info adressé aux pensionnés. Equinoxe les informe des évolutions réglementaires et consignes facilitant le traitement de leurs dossiers et fluidifiant leurs rapports avec le gestionnaire de leur retraite. Des articles de société, des propositions de voyages et des reportages présentant les savoir-faire des ouvriers d'état agrémentent leur information retraite.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU RÉGIME

LE RAPPORT DE GESTION

Indicateurs	Réalisation 2021	Réalisation 2020
Effectifs		
Cotisants	19 655	21 147
Pensionnés	94 122	95 520
Cotisations (M€)	342.3	361.8
Retenues	81.0	85.9
Contributions		275.9
Prestations (en M€)	1862	1862
Pensions vieillesse droit direct	1491.0	1482.3
Pensions vieillesse droit dérivé	228.6	230.3
Pensions invalidité droit direct	69.0	73.1
Pensions invalidité droit dérivé	73.2	76.4
Arrérages allocation (en M€) supplémentaire vieillesse	0.0	0.0
Arrérages allocation (en M€) supplémentaire invalidité	0.0	0.0
Frais de gestion (en M€)	5.9	6.3
Subvention d'équilibre versée par l'État (en M€)	1449.3	1428.71
Compensation généralisée (en M€)	85.5	76

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES

1994 – 2021

(En millions d'euros)

ANNÉES	PRESTATION PENSIONS		FRAIS DE GESTION		AUTRES CHARGES		TOTAL
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	
1994	1 263,5	99,07	8,3	0,65	3,7	0,28	1 275,4
1995	1 301,4	99,16	8,0	0,61	3,1	0,23	1 312,5
1996	1 323,7	99,14	7,7	0,58	3,8	0,28	1 335,2
1997	1 360,6	99,18	7,9	0,56	3,4	0,25	1 371,9
1998	1 391,6	99,28	7,9	0,55	2,2	0,17	1 401,7
1999	1 439,9	99,38	7,9	0,55	1,1	0,07	1 449,0
2000	1 477,1	99,33	8,3	0,56	1,6	0,10	1 487,0
2001	1 518,1	99,37	8,2	0,54	1,4	0,09	1 527,7
2002	1 555,5	98,61	8,1	0,51	13	0,88	1 577,4
2003	1 575,7	99,16	8,3	0,52	5,1	0,32	1 589,1
2004	1 596,5	99,17	8,5	0,53	4,9	0,30	1 609,9
2005	1 613,9	99,22	8,3	0,50	3,5	0,28	1 626,7
2006	1 641,7	99,37	8,3	0,50	2,1	0,13	1 652,1
2007	1 670,5	99,42	8,0	0,48	1,8	0,11	1 680,3
2008	1 696,5	99,42	7,8	0,46	2,1	0,12	1 706,4
2009	1 720,7	99,46	7,8	0,45	1,6	0,09	1 730,1
2010	1 735,8	99,20	7,9	0,45	6,2	0,35	1 749,9
2011	1 773,1	99,46	8,0	0,45	1,7	0,09	1 782,8
2012	1 809,0	99,47	8,1	0,44	1,7	0,07	1 818,8
2013	1 834,1	99,48	8,1	0,44	1,5	0,06	1 843,7
2014	1 841,3	99,50	8,0	0,43	1,2	0,07	1 850,5
2015	1836,3	99,47	7,6	0,41	2,1	0,11	1846,0
2016	1831,6	99,49	6,8	0,37	2,6	0,14	1841,0
2017	1839,3	99,45	7,0	0,38	3,1	0,17	1849,5
2018	1853,0	99,43	6,4	0,34	4,2	0,23	1863,6
2019	1857,5	99,59	5,6	0,30	1,9	0,10	1865,1
2020	1862,1	99,48	6,2	0,33	3,4	0,18	1871,7
2021	1861,8	99,55	5,9	0,32	2,5	0,13	1870,2

À compter de 2010, les régularisations de compensation négatives sont comptabilisées dans les autres charges.

LE RAPPORT DE GESTION

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS POSTES DE PRODUITS

1994 – 2021

(En millions d'euros)

ANNÉES	COTISATIONS		SUBVENTION D'ÉQUILIBRE		RECETTES DIVERSES		TOTAL
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	
1994	283,2	21,93	935,1	72,42	72,9	5,65	1 291,3
1995	281,0	21,30	959,5	72,72	78,9	5,98	1 319,4
1996	283,7	20,85	980,2	72,03	96,9	7,12	1 360,9
1997	282,5	20,16	1 017,7	72,54	102,4	7,30	1 402,6
1998	274,5	19,02	1 019,6	72,55	121,6	8,43	1 415,7
1999	467,4	32,70	819,4	57,40	141,9	9,90	1 428,6
2000	454,9	30,56	874,4	58,75	159,1	10,69	1 488,4
2001	446,2	29,17	910,3	59,51	173,1	11,32	1 529,6
2002	449,6	28,93	920,5	59,23	183,9	11,84	1 554,0
2003	449,7	27,88	986,9	61,18	176,4	10,94	1 613,0
2004	457,7	28,19	1 012,0	62,33	153,9	9,48	1 623,6
2005	459,8	29,52	951,3	61,08	146,4	9,40	1 557,5
2006	462,5	27,67	901,4	53,92	307,8	18,41	1 671,7
2007	461,9	27,94	931,4	56,35	259,7	15,71	1 653,0
2008	457,2	26,88	1 026,7	60,36	217,0	12,76	1 700,9
2009	494,6	28,60	1 082,7	62,60	152,3	8,81	1 729,6
2010	524,5	30,27	1 089,3	62,87	118,7	6,85	1 732,5
2011	544,0	30,77	1 150,1	65,04	74,2	4,19	1 768,3
2012	523,9	28,60	1 263,3	68,96	44,7	2,44	1 831,9
2013	511,5	27,14	1 327,4	70,43	45,9	2,44	1 884,9
2014	495,6	27,42	1 260,2	69,72	51,6	2,85	1 807,4
2015	460,0	24,18	1 387,0	72,91	55,3	2,91	1 902,3
2016	433,5	23,71	1 336,4	73,10	58,2	3,18	1 828,1
2017	414,6	22,42	1 324,3	71,60	70,2	3,80	1 809,1
2018	395,5	20,78	1 434,9	75,39	73,0	3,84	1 903,4
2019	381,4	20,54	1 397,0	75,24	78,4	4,22	1 856,9
2020	361,7	19,35	1 428,7	76,43	78,8	4,21	1 869,3
2021	342,2	18,22	1 449,2	77,17	86,5	4,61	1 877,9

LE RAPPORT DE GESTION

ÉVOLUTION DES TAUX DE COTISATIONS PAR TYPE DE CONTRIBUTEUR

DEPUIS L'ORIGINE DU REGIME

PÉRIODES	RETENUE PART SALARIE %	CONTRIBUTION PART PATRONALE %
Avant 01.04.1944	2,00	2,00
Du 01.04.1944 au 31.07.1970	6,00	6,00
Du 01.08.1970 au 31.12.1973	6,00	6,20
Du 01.01.1974 au 31.03.1982	6,00	7,60
Du 01.04.1982 au 31.12.1983	6,00	9,00
Du 01.01.1984 au 31.07.1986	7,00	9,00
Du 01.08.1986 au 30.06.1987	7,70	9,00
Du 01.07.1987 au 31.12.1988	7,90	9,00
Du 01.01.1989 au 31.01.1991	8,90	9,00
Du 01.02.1991 au 31.12.1998	7,85	10,34
Du 01.01.1999 au 31 12 2008	7,85	24,00
Du 01.01.2009 au 31.12.2009	7,85	27,00
Du 01.01.2010 au 31.12.2010	7,85	30,00
Du 01.01.2011 au 31.12.2011	8,12	33,00
Du 01.01.2012 au 31.10.2012	8,39	33,00
Du 01.11.2012 au 31.12.2012	8,49	33,23
Du 01.01.2013 au 31.12.2013	8,76	33,23
Du 01.01.2014 au 31.12.2014	9,14	33,87
Du 01.01.2015 au 31.12.2015	9,54	34,28
Du 01.01.2016 au 31.12.2016	9,94	34,51
Du 01.01.2017 au 31.12.2017	10,29	34,63
Du 01.01.2018 au 31.12.2018	10,56	34,63
Du 01.01.2019 au 31.12.2019	10,83	35,01
Du 01.01.2020 au 31.12.2020	11,10	35,01
Du 01.01.2021 au 31.12.2021	11,10	35,01

FRAIS DE GESTION

La Caisse des Dépôts en qualité de gestionnaire, mobilise des moyens en personnel, matériels, locaux et systèmes communs.

Au cours d'un exercice N, le fonds verse quatre acomptes trimestriels. Le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des Dépôts, est imputé sur l'exercice N + 1.

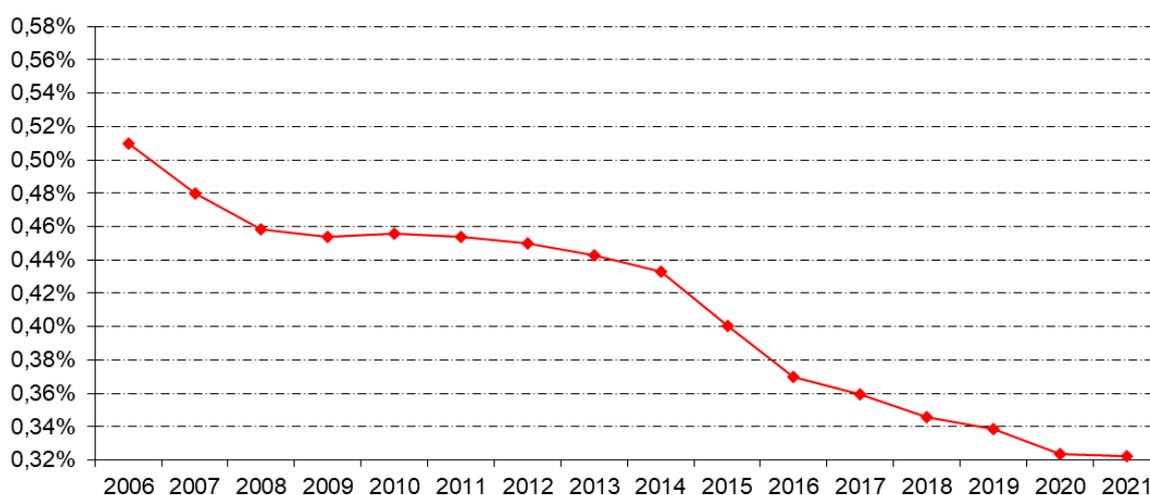
Toutefois, le montant inscrit au compte de résultat est calculé à partir d'une simulation opérée en fin d'année, prenant en compte l'ensemble des éléments certains enregistrés dans les écritures de la Caisse des dépôts.

ÉVOLUTION DU RATIO FRAIS DE GESTION/PRESTATIONS

EVOLUTION DU RATIO	2020	2021
Frais de gestion	6 021 714	6 005 227
Prestations versées	1 862 118 381	1 861 834 873
<u>Frais de gestion</u> Prestations versées	0,32%	0,32%

Les frais de gestion provisoires 2021 ressortent à 6 M€, en baisse par rapport à 2020, en raison de la diminution des moyens mobilisés. S'agissant du rapport entre la rémunération versée par l'état à la CDC et le montant des prestations servies, le ratio reste stable à 0,32% sous l'effet de la baisse des frais de gestion et de la baisse des prestations servies liées à la diminution des pensionnés.

ÉVOLUTION DU RATIO FRAIS DE GESTION / PRESTATIONS de 2006 à 2021



GESTION FINANCIÈRE

CONTEXTE DE MARCHÉ

À l'instar de 2020, l'année 2021 a été une année riche en surprises. Sur le plan microéconomique, la majorité des entreprises affectées par la pandémie en 2020 ont retrouvé des niveaux d'activités d'avant-crise. Pour autant, 2021 a également livré son lot de mauvaises nouvelles et de craintes : la découverte de nouveaux variants, plus ou moins résistants aux vaccins, et des contaminations qui peinent à se contracter du côté sanitaire. L'envolée de l'inflation a également marquée cette deuxième année de crise sanitaire. Elle a notamment alimentée par le rebond considérable des prix de l'énergie et par l'apparition de goulets d'étranglement, suite à la reprise économique spectaculaire post-réouverture des économies. Malgré le caractère accommodant de la banque centrale européenne (BCE), qui a largement soutenu l'économie et les marchés financiers via ses injections massives de liquidités, l'année a été marquée par une grande incertitude en matière de politique monétaire, entraînant par conséquent des épisodes de volatilité accrue sur les marchés de taux.

En début d'année, l'inflation, que la BCE cherchait à remonter, a fait un retour remarqué, à des niveaux qui n'avaient pas été vus depuis 25 ans. Qualifiée initialement de « transitoire » par la BCE, l'inflation n'a eu de cesse de se renforcer (pour atteindre 5 % en zone euro sur l'ensemble de l'année 2021), faisant changer au cours de l'année le discours des autorités monétaires.

En 2021, les taux directeurs de la zone euro sont restés, comme attendu, à leurs planchers historiques : la BCE a conservé son principal taux de refinancement des banques à 0,0 % et son taux de dépôt des liquidités des banques à -0,5 %. Ce statu quo a une nouvelle fois entraîné des performances négatives pour les placements monétaires (-0,49 % pour l'indice Eonia, -0,57 % pour le nouvel indice €ster).

Début 2021, une hausse des taux longs était anticipée par les investisseurs, du fait de la hausse de la prime d'inflation et d'un plus grand appétit envers les actifs risqués (au détriment des actifs obligataires non risqués, provoquant une baisse des prix donc une hausse de taux), mais amenant les taux à un niveau qui resterait faible du fait des achats persistants par la BCE d'obligations (soutien des prix donc maîtrise des taux d'intérêt). C'est effectivement ce qu'il s'est passé, le taux OAT 10 ans augmentant sur l'année de -0,3 % à 0,2 % (trajectoire néanmoins heurtée). En conséquence, et à l'opposé de l'année 2020, les marchés de dette souveraine à taux fixe en euro ont subi des performances largement négatives en 2021 (par exemple -4,1 % pour la dette française nominale). En revanche, les cours des obligations indexés sur l'inflation ont fortement progressé grâce à l'emballlement des prix en zone euro.

Concernant les obligations d'entreprises, l'amélioration des fondamentaux des sociétés et les faibles taux de défaut ont permis aux spreads de crédit de se détendre et à la classe d'actifs de légèrement surperformer la dette souveraine. Elle accuse cependant un léger recul en 2021 (-0,97 % pour l'indice large Bloomberg Barclays Euro Corporate). Pour les titres de maturités plus courtes (1-3 ans, segment visé par la politique de placement du FSPOEIE), le résultat est légèrement meilleur avec un faible gain de l'indice dans l'ensemble (+0,03 %).

UNE GESTION DE TRÉSORERIE PRUDENTE

Dans un contexte où les placements monétaires ont continué de coûter de l'argent du fait d'un taux de facilité de dépôt BCE toujours négatif (-0,50% depuis 2019), il a été décidé d'accentuer le lissage des versements des différentes tranches de subventions pour le compte du FSPOEIE (afin de limiter l'encours de placement).

Dans cet environnement une nouvelle fois perturbé, la gestion de la trésorerie a consisté à investir une partie majoritaire de la trésorerie dans des OPCVM de catégories AMF « monétaires » présentant une forte liquidité. Le maintien de taux directeurs négatifs par la BCE a conduit ces supports monétaires à subir des reculs de leurs valeurs liquidatives (performance moyenne de -0,51 % en 2021 contre -0,57 % pour l'indice €ster capitalisé).

Afin de limiter les pertes en capital, le service gestionnaire a également renouveler son exposition du régime à des OPCVM d'obligations d'entreprises court terme (73 M€ en moyenne annuelle, contre 87 M€ en 2020).

Ces supports, plus volatils que les homologues monétaires mais obtenant au final une meilleure performance, ont permis de légèrement limiter les pertes de placement (performance moyenne unitaire proche de -0,16 % en 2021 pour ces supports).

RESULTAT FINANCIER 2021

Le résultat financier 2021 s'établit à -1 146 k€ (contre -22 k€ en 2020).

Cette dégradation du résultat financier s'explique par :

- un encours de placement moyen plus élevé qu'en 2020 (328,5 M€ vs 265,9 M€),
- les pertes régulières sur les OPCVM monétaires (un peu moins d'1 M€ de moins-values),
- un marché des obligations d'entreprises court terme qui a été moins porteur qu'en 2020 (performance légèrement négative en 2021 pour les supports utilisés contre un gain de +0,7 % en 2020).

La performance de marché des placements du FSPOEIE (trésorerie incluse) s'établit ainsi à -0,34 % (contre +0,21 % en 2020). Les placements en OPCVM d'obligations d'entreprises court terme expliquent en grande partie la surperformance par rapport à la référence du marché monétaire (€ster capitalisé : -0,57 %).

EVOLUTION ET PERSPECTIVES

ÉLEMENTS PRÉVISIONNELS 2021

Évolution des charges :

- La revalorisation des pensions :
On rappelle que la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a reporté de six mois la date de revalorisation annuelle pour les pensions de droit direct vieillesse et pour les pensions de réversion. Elle a donc été décalée au 1er octobre pour ces populations et ce jusqu'en 2017. À compter de 2019, la date de revalorisation des pensions de vieillesse a en effet été fixée au 1er janvier. La revalorisation annuelle est maintenue au 1er avril pour les pensions d'invalidité de droit direct.
En 2021, il y a eu une revalorisation des pensions vieillesse de droit direct et de réversion, au 1^{er} janvier de 0,4% et une revalorisation des pensions d'invalidité de droit direct, au 1^{er} avril, de 0,1%.
- Une baisse des effectifs pensionnés de -1,33%.

Évolution des ressources :

- Maintien du taux de la retenue salariale de 11,10% au 1^{er} janvier 2021, en application du décret n°2014-1531 du 17 décembre 2014 modifiant les taux des cotisations d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale et des cotisations d'allocations familiales.
- Maintien du taux de la contribution patronale de 35,01% en 2021.
- Pas de revalorisation des salaires en 2021 en lien avec le gel de la valeur du point fonction publique, mais des salaires qui progresseraient malgré tout grâce à l'effet structure
- Baisse des effectifs cotisants de -7,1%

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

BILAN ACTIF

Rubriques	2021			2020
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
				(en euros)
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT	85 087 622	4 404 775	80 682 847	75 795 885
Prestataires et fournisseurs débiteurs	5 056 433	4 340 396	716 037	721 019
Créances d'exploitation	3 231 540		3 231 540	311 643
<i>Créances cotisants et comptes rattachés</i>	991 365		991 365	279 555
<i>Créances s/entités publiques et org de Séc. Soc.</i>	2 210 000		2 210 000	3 878
<i>Autres créances</i>	30 175		30 175	28 209
Valeurs mobilières de placement	25 963 017	64 379	25 898 638	23 892 195
Disponibilités	50 836 632		50 836 632	50 871 028
TOTAL GENERAL	85 087 622	4 404 775	80 682 847	75 795 885

BILAN PASSIF

Rubriques	2021	2020
CAPITAUX PROPRES	59 358 421	51 570 231
Report à nouveau (créiteur ou débiteur)	51 570 231	54 050 900
Résultat de l'exercice	7 788 190	(2 480 670)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES	21 324 426	24 225 655
Dettes d'exploitation	21 324 426	24 225 655
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 078	583
<i>Prestataires</i>	3 362 187	1 714 111
<i>Entités publiques et org.de sécurité sociale</i>	17 515 804	22 058 941
<i>Autres dettes</i>	445 357	452 020
TOTAL GENERAL	80 682 847	75 795 885

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	(en euros)	
	2021	2020
Cotisations et produits affectés	342 275 141	361 758 020
Produits techniques	1 535 023 680	1 505 008 112
Divers produits techniques	23 655	454 371
Reprises sur dépréciations et provisions	663 049	750 203
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	1 877 985 526	1 867 970 705
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)	632	2 157
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	1 877 986 157	1 867 972 862
Prestations sociales	1 861 834 873	1 862 118 381
Charges techniques	841 839	1 573 959
Diverses charges techniques	62 642	142 154
Dotations aux dépréciations techniques	349 130	317 428
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	1 863 088 485	1 864 151 922
Achats et charges externes	5 963 063	6 279 755
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	5 963 063	6 279 755
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	1 869 051 547	1 870 431 678
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	14 897 041	3 818 783
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	(5 962 431)	(6 277 598)
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	8 934 610	(2 458 815)
Reprises sur dépréciations et transferts de charges	3 261	88 543
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 246 120
PRODUITS FINANCIERS (V)	3 261	1 334 663
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	48 776	4 079
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 100 904	1 353 084
CHARGES FINANCIERES (VI)	1 149 681	1 357 163
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	(1 146 420)	(22 500)
E - RESULTAT COURANT (C+D)	7 788 190	(2 481 315)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		645
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		645
TOTAL DES PRODUITS	1 877 989 418	1 869 308 171
TOTAL DES CHARGES	1 870 201 228	1 871 788 841
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 788 190	(2 480 670)

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2021	2020
Prestataires et fournisseurs débiteurs	1	716 037	721 019
Fournisseurs débiteurs		88 544	138 527
Prestataires débiteurs		412 610	210 082
Créances douteuses sur prestataires débiteurs		4 555 278	5 026 725
Dépréciation des comptes de prestataires débiteurs		(4 340 396)	(4 654 315)
Créances cotisants et comptes rattachés	2	991 365	279 555
Cotisants et comptes rattachés		293 002	279 555
Cotisants produits à recevoir		698 363	
Créances sur entités publiques et organismes de sécurité sociale	3	2 210 000	3 878
Entités publiques		1 210 000	
Compensation généralisée		1 000 000	
Autres créances sur organismes de sécurité sociale			3 878
Autres créances		30 175	28 209
Débiteurs divers		30 175	28 209
Valeurs mobilières de placement	4	25 898 638	23 892 195
Valeurs mobilières de placement		25 963 017	23 911 059
Dépréciation des autres valeurs mobilières de placement		(64 379)	(18 864)
Disponibilités	4	50 836 632	50 871 028
Banques		50 836 632	50 871 028
TOTAL GENERAL		80 682 847	75 795 885

BILAN PASSIF

		(en euros)	
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2021	2020
Capitaux propres		59 358 421	51 570 231
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		51 570 231	54 050 900
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		7 788 190	(2 480 670)
Fournisseurs et comptes rattachés		1 078	583
Fournisseurs factures non parvenues		1 078	583
Prestataires		3 362 187	1 714 111
Versements directs aux prestataires	5	1 522 951	335 386
Prestataires charges à payer	6	1 829 236	1 370 156
Versements à des tiers		10 000	8 569
Entités publiques et organismes de sécurité sociale		17 515 804	22 058 941
Cotisations sociales à reverser	7	11 612 253	11 554 661
Compensation généralisée	3		5 000 000
Dettes sur organismes de sécurité sociale	8	464 812	295 478
Prélèvement à la source	9	5 438 739	5 208 802
Autres dettes	10	445 357	452 020
Créditeurs divers		445 357	452 020
TOTAL GENERAL		80 682 847	75 795 885

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2021	2020
Prestations sociales	11	1 861 834 873	1 862 118 381
Prestations légales		1 861 834 873	1 862 118 381
<i>Prestations légales vieillesse droit direct</i>		1 491 060 045	1 482 311 659
<i>Prestations légales vieillesse droit dérivé</i>		228 574 291	230 314 106
<i>Prestations légales invalidité droit direct</i>		69 015 526	73 085 609
<i>Prestations légales invalidité droit dérivé</i>		73 185 012	76 407 006
Charges techniques	12	841 839	1 573 959
Transferts entre organismes de sécurité sociale : compensation			774 523
Transferts divers entre organismes de sécurité sociale : rétablissements		834 618	793 154
Autres charges techniques		7 221	6 282
Diverses charges techniques		62 642	142 154
Créances irrécouvrables et remises de dettes		5 429	111 274
Autres charges techniques		57 213	30 880
Dotations aux dépréciations techniques	13	349 130	317 428
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		349 130	317 428
Achats et charges externes		5 963 063	6 279 755
Rémunérations, honoraires		20 987	4 407
Frais de gestion	14	5 942 076	6 275 349
Charges financières	18	1 149 681	1 357 163
Charges nettes cession valeurs mobilières		1 100 904	1 353 084
Dotations aux dépréciations des éléments financiers		48 776	4 079
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		1 870 201 228	1 871 788 841
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)		7 788 190	0
TOTAL GENERAL		1 877 989 418	1 871 788 841

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

		(en euros)	
DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2021	2020
Cotisations et produits affectés	15	342 275 141	361 758 020
Cotisations patronales		261 240 322	275 884 567
Cotisations salariales		81 034 819	85 873 453
Produits techniques		1 535 023 680	1 505 008 112
Transferts entre organismes de sécurité sociale : compensation	16	85 545 545	76 000 000
Transferts divers entre organismes de sécurité sociale	16	169 477	259 406
Transferts : prise en charge de prestations FSV		44 947	33 981
Contributions publiques	17	1 449 263 711	1 428 714 725
Divers produits techniques		23 655	454 371
Recours contre tiers		20 422	451 096
Autres produits techniques		3 233	3 275
Reprises sur dépréciations techniques		663 049	750 203
Reprises sur dépréciations des actifs circulants		663 049	750 203
Produits de gestion courante		632	2 157
Autres produits de gestion courante		632	2 157
Produits financiers	18	3 261	1 334 663
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placements			1 246 120
Reprises sur dépréciations des éléments financiers		3 261	88 543
Produits exceptionnels			645
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19		645
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		1 877 989 418	1 869 308 171
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)		0	2 480 670
TOTAL GENERAL		1 877 989 418	1 871 788 841

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)					
	2021	2020	2019	2018	2017
Report à nouveau	51 570 231	54 050 900	62 268 853	22 469 121	62 871 506
Résultat	7 788 190	(2 480 670)	(8 217 952)	39 799 732	(40 402 386)
Capitaux propres après affectation du résultat	59 358 421	51 570 231	54 050 900	62 268 853	22 469 121

Après affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau, les capitaux propres s'élèvent à 59 358 421 €.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Maintien du taux de cotisation salariale pour 2021 à 11,10 % (Article 1^{er} du décret n° 2010-1749 du 30 décembre 2010 modifié), **et du taux de contribution patronale à 35,01 %** (article 1^{er} du décret n° 2008-1328 du 15 décembre 2008).

Revalorisation au 1^{er} janvier 2021 de 0,4 % des pensions de vieillesse et du minimum garanti. (Instruction n° DSS/SD3A/2020/230 du 23 décembre 2020)

Revalorisation au 01^{er} avril 2021 de 0,1 % des pensions et rentes d'invalidité ainsi que de la majoration pour tierce personne. (Article 77 de la loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020)

Indemnité inflation de 100 euros, instaurée par la Loi de finances rectificative pour 2021 - article 13 (complétée par le décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021), pour toute personne âgée d'au moins seize ans résidant régulièrement en France dont les ressources, appréciées au regard de sa situation, rendent particulièrement vulnérable à la hausse du coût de la vie prévue pour le dernier trimestre 2021.

Le versement de cette aide exceptionnelle aux pensionnés, qui ne sera versée qu'une fois, doit être opérée au plus tard le 28 février 2022 et donnera lieu à un remboursement par l'Etat.

Elle a été estimée pour le FSPOEIE à 1,2 M€ au 31/12/2021 et a été comptabilisée :

- au passif : en dette Prestataires pour les versements à réaliser auprès des pensionnés,
- à l'actif : en créance sur Entités Publiques pour le remboursement à demander auprès de l'Etat.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des états financiers, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe. En particulier, l'invasion de l'Ukraine par la Russie n'a pas d'incidence significative sur les opérations ou le financement du fonds.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Le FSPOEIE se conforme aux dispositions du PCUOSS (Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale) ; les comptes sont présentés selon cette norme.

En application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, qui prévoyait un programme du compte d'affectation spéciale « Pensions » dédié aux pensions servies aux ouvriers des établissements industriels de l'Etat, les comptes du FSPOEIE sont transmis à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'être intégrés dans les comptes de l'Etat.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Cotisations

Pour les établissements immatriculés qui assurent la gestion de la paye : les cotisations sont enregistrées en produits à partir des déclarations de cotisations (DC) annuelles reçues en année N+1.

Pour les établissements immatriculés dont la gestion de la paye est assurée par les trésoreries générales, les cotisations sont enregistrées en produits à partir d'états déclaratifs mensuels adressés par les trésoreries générales.

Lors de la clôture des comptes, toutes les DC n'ayant pas été reçues, un pourcentage de répartition des cotisations salariales et patronales est appliqué, en prenant le pourcentage constaté l'année précédente.

Le recouvrement se fait mensuellement, et l'encaissement des cotisations est comptabilisé sur un compte de tiers jusqu'au traitement des déclarations de cotisations.

LES COMPTES ANNUELS

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET PRINCIPES

Financement du fonds : subvention

En plus des cotisations, le financement du fonds est couvert par la subvention d'équilibre inscrite sur les programmes ministériels rémunérant des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Cette subvention est versée par les ministères :

- en 2 versements distincts : 60% avant le 20 janvier, 40% avant le 20 juin
- à l'exception du ministère des Armées, pour lequel la subvention est répartie en 10 versements avant le 15 de chaque mois sur la période de janvier à octobre. Un ajustement des modalités de versement a été mise en place depuis 2018, compte tenu de la trajectoire prévisionnelle de trésorerie et des rendements négatifs sur les marchés financiers des placements à court terme

Transfert de compensations entre régimes de sécurité sociale

Les acomptes perçus au titre de la compensation vieillesse généralisée pour un exercice donné N sont comptabilisés au cours de ce même exercice. Le montant définitif de la compensation est déterminé normalement dans le courant de l'exercice N+1.

Depuis 2006, les versements au titre de la compensation sont reçus directement par le fonds.

Arrérages d'allocations supplémentaires

Les remboursements par le Fonds Spécial Vieillesse et le Fonds Spécial Invalidité des allocations supplémentaires versées par le FSPOEIE au titre de l'exercice N s'effectuent sous la forme d'acomptes au cours de ce même exercice avec régularisation sur l'exercice N+1.

Les modalités de gestion ont fait l'objet de conventions signées en 1994 entre le Fonds Spécial Vieillesse, le Fonds Spécial Invalidité et la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire du FSPOEIE.

Frais de gestion

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FSPOEIE des moyens en personnel, informatique, matériels, locaux. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du fonds.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est comptabilisé sur l'exercice suivant.

Créances douteuses ou litigieuses et dépréciations des créances sur pensionnés

Le caractère douteux des créances sur pensionnés est retenu :

- Pour les créances précomptées sur pensions, lorsque la durée de recouvrement excède l'espérance de vie moyenne de la population française âgée de 60 ans (Femme 87 ans – Homme 83 ans, Source INSEE).
- Pour les créances faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sur un tiers, lorsqu'un risque de non-recouvrement a été identifié.

Les règles de dépréciation sont les suivantes :

- **Pour les dossiers précomptés sur pensions**, la quote-part de la créance dont la durée de recouvrement excède l'espérance de vie à 60 ans (87 ans pour les femmes et 83 ans pour les hommes selon les dernières sources INSEE) est dépréciée à 100 %.
- **Pour les dossiers non précomptés sur pensions**, le provisionnement est déterminé selon les modalités suivantes :

Ancienneté de la créance	Taux de provision
Créances > 6 mois et ≤ à 12 mois	Dépréciation à hauteur de 50 %.
Créances > 12 mois	Dépréciation à hauteur de 100 %.
Créances > 5 000 €	Taux de provision déterminé dossier par dossier.
Créances suivies par le service contentieux	Dépréciation forfaitaire à hauteur de 100 %

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS

Les créances sur fournisseurs débiteurs correspondent à l'avoir sur frais administratifs.

Les créances sur prestataires débiteurs sont constituées par des créances sur :

- des pensions indûment versées, correspondant principalement à des créances consécutives à l'application de règles de cumul, et précomptées sur les pensions
- arrérages à recouvrer s/ex-bénéficiaires. La majorité de ces créances concernent des enquêtes familiales et sont dépréciées à 100 % (depuis 2014, dans le cadre de la lutte contre la fraude, des opérations de contrôles de situations familiales ont été menées conduisant à la constatation de créances sur des pensions de réversion versées à tort)
- retenues rétroactives.

(en euros)

	2021			2020	
	Nombre	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Fournisseurs débiteurs		88 544		88 544	138 527
Prestataires débiteurs	58	412 610		412 610	210 082
Prestations indues	57	382 453		382 453	179 925
<i>Pensions en cours</i>	50	332 116		332 116	93 476
<i>Pensions annulées</i>	22	32 577		32 577	65 700
<i>Pensions neutralisées</i>	5	17 761		17 761	20 749
Récupération sur successions	1	30 157		30 157	30 157
Créances douteuses ou litigieuses sur prestataires	242	4 145 122	3 930 239	214 883	372 410
Retenues rétroactives	5	1 241	1 207	34	1 534
Prestations indues	237	4 143 881	3 929 032	214 849	370 875
<i>Pensions en cours</i>	33	602 664	546 457	56 207	173 228
<i>Pensions neutralisées</i>	30	65 611		65 611	58 088
<i>Pensions annulées</i>	144	3 475 606	3 382 575	93 031	139 559
Créances douteuses frauduleuses sur prestataires	9	410 157	410 157		
Prestations frauduleuses	9	410 157	410 157		
<i>Pensions annulées</i>	9	410 157	410 157		
Total	309	5 056 433	4 340 396	716 037	721 019

La variation de 0,2 M€ des *Prestataires débiteurs* provient de celle des *Pensions en cours*, et s'explique notamment par l'ouverture de 3 créances de montant important fin 2021 pour 0,1 M€.

2 : CREANCES COTISANTS ET COMPTES RATTACHES

	(en euros)	
	2021	2020
TOTAL	991 365	279 555
Cotisations normales	990 031	279 069
Créances	291 668	279 069
Produits à recevoir	698 363	0
Cotisations Rétroactives	1 334	487
Créances	1 334	487

Les créances sur cotisations normales s'élèvent à 1 M€ au 31 décembre 2021 et sont composées :

- pour 0,3 M€ de cotisations anciennes
- pour 0,7 M€ de cotisations dues par les employeurs sur les émoluments du mois de décembre 2021, et qui ont été reçues quelques jours après l'arrêté des comptes.

3 : CREANCES SUR ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Elles sont constituées de 1,2 M€ au titre de l'estimation de la prime inflation et de 1 M€ au titre de la révision des acomptes de compensation démographique vieillesse. Le montant était comptabilisé en dette en 2020 pour 5 M€.

4 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de valeurs mobilières de placement se compose de Fonds Communs de Placement (FCP) pour une valeur au bilan de 4 M€ et de SICAV pour une valeur au bilan de 22 M€. Les disponibilités bancaires restent stables à 51 M€.

	(en euros)				
	Valeur au début de l'exercice	Opérations exercice 2021		Valeur à la fin de l'exercice	Moins- Value Latente
		Achats (augmentations)	Ventes (diminutions)		
Fonds Communs de Placement	15 440 674	773 162 523	784 606 982	3 996 216	(7 672)
Sicav monétaires	8 470 385	745 052 982	731 556 566	21 966 802	(56 708)
Compte bancaire	50 871 028			50 836 632	
Total	74 782 087	1 518 215 506	1 516 163 548	76 799 649	(64 379)

Dans un contexte de baisse des taux, certains OPCVM ont vu leur valeur liquidative diminuer par rapport à la valeur d'achat. Conformément aux règles comptables, des provisions pour dépréciation ont été enregistrées dont le montant est de 0,06 M€ au 31 décembre 2021.

5 : VERSEMENTS DIRECTS AUX PRESTATAIRES

Leur variation correspond à l'estimation de la prime inflation de 1,2 M€.

6 : PRESTATAIRES - CHARGES A PAYER

Les charges à payer correspondent :

- aux rappels de pensions payés à l'échéance du 1^{er} février 2022 ; ces rappels sont générés par la modification tardive du taux de salaire horaire à prendre en compte pour le calcul des pensions de décembre 2021 ;
- à l'écart entre l'estimation des pensions définitives non encore liquidées et le montant des avances versées.
- aux pensions de décembre 2021 qui ont été versées quelques jours après la date d'arrêté des comptes et qui expliquent la variation du poste.

(en euros)

	2021	2020
Rappels estimés sur pensions	102 860	124 247
Reliquats de pensions suite à avances	1 254 559	1 245 909
Pensions versées après la date d'arrêté des comptes	471 817	
Total	1 829 236	1 370 156

7 : COTISATIONS SOCIALES A REVERSER

Les cotisations sociales à reverser à l'URSSAF, soit 11,6 M€, correspondent aux retenues précomptées sur les pensions de décembre (échéance du 1^{er} janvier 2022) au titre des cotisations sociales : sécurité sociale, contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, contribution de solidarité pour l'autonomie.

8 : DETTES SUR ORGANISMES ET AUTRES REGIMES DE SECURITE SOCIALE

Ce poste comprend :

- les dettes sur organismes de Sécurité Sociale pour 441 170 €, correspondant aux transferts de cotisations à l'IRCANTEC pour les ouvriers de l'Etat qui, ayant quitté le régime spécial sans droit à pension, doivent être rétablis dans leurs droits auprès de l'IRCANTEC.
- le montant dû au Fonds Spécial Vieillesse pour 12 380 €
- Le montant dû au titre de l'ASI (allocation supplémentaire invalidité) pour 4 041 €
- l'estimation du montant des prestations familiales dues à la CNAF, au titre de l'exercice 2021 pour les retraités titulaires d'une pension qui résident dans les DOM, pour 7 221 €.

9 : PRELEVEMENT A LA SOURCE

Le montant de 5,4 M€ correspond au montant précompté sur les pensions de décembre,

10 : AUTRES DETTES

Ce poste est essentiellement composé d'arrérages non réclamés de moins de cinq ans pour 436 430 €. Cela concerne 484 proratas dont la répartition par année est la suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
nombre	65	59	107	120	133	484
montant	77 934 €	60 464 €	70 481 €	93 843 €	133 709 €	436 430 €

LES COMPTES ANNUELS
ANNEXE COMPTABLE : LES NOTES

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

11 : PRESTATIONS SOCIALES

(en euros)

Nature de prestations	Pension vieillesse droit direct anticipée	Pension vieillesse droit direct âge légal	Pension vieillesse droit dérivé	Pension invalidité droit direct anticipée	Pension invalidité droit direct âge légal	Pension invalidité droit dérivé	Total
Total	103 098 126	1 387 961 919	228 574 291	8 435 386	60 580 140	73 185 012	1 861 834 873
Pension principale	100 054 196	1 347 465 047	216 415 047	8 105 106	57 762 876	69 115 313	1 798 917 585
Pension orphelin			2 013 318			1 387 995	3 401 314
Majoration pour enfants	2 970 785	40 401 633	10 116 132	135 169	1 643 830	2 669 671	57 937 220
Majoration handicapés	73 145	98 044					171 189
ASV+ASPA (1)		(2 805)	29 794				26 988
ASI				5 926		12 033	17 959
Tierce personne				189 184	1 173 434		1 362 618
Total général	103 098 126	1 387 961 919	228 574 291	8 435 386	60 580 140	73 185 012	1 861 834 873

(1) ASV : allocation supplémentaire de vieillesse - ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées.

Les prestations servies s'élèvent à 1 862 M€ au 31 décembre 2021 et sont stables par rapport à 2020.

12 : CHARGES TECHNIQUES

Elles se composent :

- des transferts entre organismes de sécurité sociale : transferts de cotisations au régime général de la Sécurité Sociale (648 864 €) et à l'IRCANTEC (185 755 €) pour les ouvriers de l'Etat qui, ayant quitté le régime spécial sans droit à pension, doivent être rétablis dans leurs droits auprès de ces organismes.
- des prestations familiales attribuées aux allocataires du FSPOEIE résidant dans les DOM pour 7 221 €.
- de diverses charges techniques pour 62 642 € (remboursement d'excédent de cotis sur validations de services et des écarts de règlement).

Leur baisse par rapport à 2020 est liée à la compensation payée en 2020.

13 : DOTATIONS ET REPRISES SUR DEPRECIATIONS TECHNIQUES

(en euros)

	Bilan		Compte de résultat		Bilan
	Valeur au début de l'exercice		Opérations exercice 2021		Valeur à la fin de l'exercice
			Dotations (augmentations)	Reprises (diminutions)	
Prestataires débiteurs	4 654 315		349 130	(663 049)	4 340 396

•

14 : FRAIS DE GESTION

Ils sont en baisse de 5 %, et se décomposent comme suit :

Frais administratifs CDC

- année 2021 : 6 005 227 €
- régularisation exercice antérieur : -67 479 €

Frais de banque et assimilés

- année 2021 : 4 779 €
- régularisation exercice antérieur : - 451 €

15 : COTISATIONS ET PRODUITS AFFECTES

Le montant des cotisations est en baisse de 5,4 % en 2021 par rapport à 2020.

Cette évolution est due à la baisse du nombre prévisionnel de cotisants (19 484 en 2021, contre 20 632 en 2020).

16 : TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Compensation généralisée (produits)

	(en euros)	
	2021	2020
Acompte au titre de l'exercice	84 000 000	81 000 000
Révision acompte	1 545 545	(5 000 000)
Total	85 545 545	76 000 000

Les acomptes 2021 pour la compensation généralisée ont été fixés à 85,5 M€ par l'arrêté du 16/12/2021 paru au journal officiel du 23/12/2021.

Autres transferts

Ils correspondent essentiellement aux transferts de cotisations vieillesse de la Sécurité sociale (90 086 €) et de l'IRCANTEC (79 391 €) par suite de la validation des services auxiliaires des agents affiliés au fonds.

17 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES

Elles correspondent au montant de la subvention de fonctionnement de l'Etat pour l'année 2021 détaillé dans le tableau ci-dessous. Cette subvention a été versée intégralement en 2021.

(en euros)

MISSION	Montants	
	2021	2020
Administration générale et territoriale de l'Etat	20 504 504	19 861 868
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	433 089	419 406
Défense	1 220 144 920	1 199 913 798
Ecologie, développement durable	148 011 754	147 675 833
Budget annexe "contrôle et exploitation aériens"	17 338 477	17 465 262
Recherche et enseignement supérieur	1 209 662	1 363 069
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	41 621 305	42 015 489
Total	1 449 263 711	1 428 714 725

18 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier, dans un contexte défavorable de taux, est déficitaire en 2021 : -1,14 M€, dont -1,1 M€ de plus-values/moins-values réalisées et -0,04 M€ de dotations sur provisions.

Cette dégradation du résultat financier (,0,02 M€ en 2020) s'explique par :

- un encours de placement moyen plus élevé qu'en 2020 (328,5 M€ vs 265,9 M€),
- les pertes régulières sur les OPCVM monétaires (un peu moins d'1 M€ de moins-values),
- un marché des obligations d'entreprises court terme qui a été moins porteur qu'en 2020 (performance légèrement négative en 2021 pour les supports utilisés contre un gain de +0,7 % en 2020).

19 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils correspondent à des sommes recouvrées sur des créances irrécouvrables qui avaient fait l'objet d'un passage en perte. Aucun montant n'a été constaté en 2021 (645 € en 2020)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	(en euros)	
	2021	2020
Résultat net	7 788 190	(2 480 670)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	0	0
Amortissements et provisions	(313 920)	(432 775)
Capacité d'autofinancement	7 474 271	(2 913 444)
Moins : Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	0	0
Variation sur prestataires débiteurs	318 902	568 295
Variation sur cotisants et comptes rattachés	(711 810)	67 760
Variation sur créances sur entités publiques et organismes de Sécurité Sociale	(1 206 122)	17 179
Variation des créances au titre de la compensation	(1 000 000)	0
Variation sur autres créances	(1 965)	(20 058)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	494	(411)
Variation des dettes sur prestataires	1 648 076	(161 391)
Variation des dettes sur entités publiques et organismes de Sécurité Sociale	456 864	(819 184)
Variation des dettes au titre de la compensation	(5 000 000)	5 000 000
Variation sur autres dettes	(6 663)	(19 217)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(5 502 224)	4 632 974
Flux de trésorerie généré par l'activité	1 972 047	1 719 530
Prêts versés sur l'exercice	0	0
Remboursements obtenus sur l'exercice	0	0
Régularisations s/prêts	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de prêts (collectivités et sociaux)	0	0
Emprunts et avances souscrits	0	0
Remboursements d'emprunts et avances	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	0
Flux net de trésorerie	1 972 047	1 719 530
Trésorerie d'ouverture (banques + valeurs mobilières de placement)	74 763 223	73 043 693
Trésorerie de clôture (banques + valeurs mobilières de placement)	76 735 270	74 763 223
Variation de trésorerie	1 972 047	1 719 530

La variation de trésorerie de +2 M€ en 2021 provient essentiellement du résultat pour 7,7 M€ et des variations au titre de la compensation démographique (-6 M€).

III. CERTIFICATION DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport d'audit des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations sur les comptes individuels du FSPOEIE**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A la Direction des Politiques Sociales
FSPOEIE
5, rue de Vergne
33059 Bordeaux

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un audit des comptes individuels du FSPOEIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des Comptes. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Ces Comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations le 18 mars 2022. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des Comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du FSPOEIE au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 23 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Philippe Vogt



François Lembezat